

## SOMMES-NOUS LIÉS ?

Les délibérations et la signature de la convention internationale de Berlin, en dehors de la participation directe du Canada, établissent un précédent ou plutôt confirment un précédent que l'opinion canadienne ne doit pas accepter sans protestation.

L'*Evening Post* de New-York, l'un des journaux les plus exactement informés de la République, nous apportait, le 3 de ce mois, par son correspondant londonien, la nouvelle que la réunion à Berlin des délégués de diverses nations intéressées dans le règlement des communications radio-télégraphiques de vaisseau à vaisseau ou des stations côtières aux vaisseaux sur mer, avait signé une convention ou un traité dit du Radio-Télégraphe. Nous avons noté la nouvelle dans les Choses d'Europe, ayant soin de traduire textuellement ce que le correspondant disait du Canada. S'appuyant lui-même sur une dépêche de Berlin au *Times* de Londres, il consolait le Canada de ne pas être représenté à cette convention, par le fait, sans doute, que la Grande-Bretagne allait établir sa prépondérance sur le monde entier grâce aux effets de ce traité.

Nous n'avons pas eu encore les détails qui se rattachent à cette négociation, mais nous pouvons croire, sur la foi du grand journal anglais ou au moins de son correspondant, que l'on est toujours assez d'avis, là-bas, dans les bureaux de la chancellerie métropolitaine, qu'il est bien oiseux de se procurer la moindre expression des sentiments du Canada au cours des délibérations internationales qui peuvent, en certains cas, intéresser notre pays à un degré capital, savoir même davantage que la Grande-Bretagne elle-même.

Le traité d'Ashburton, ne remonte pas à l'époque antédiluvienne. L'affaire d'Alaska, servie toute chaude à nos représentants avant qu'ils aient eu le loisir de mettre la main à la pâte, et la convention de Berne que l'on prétend devoir nous lier en l'absence de toute législation canadienne sur les droits des auteurs étrangers au Canada, voilà assez de précédents qui démontrent le sans-gêne merveilleux, bien propre à une diplomatie fort avisée mais aussi fort exclusive, des représentants de la Grande-Bretagne à notre endroit.

Tout ce qui ne profite pas directement aux intérêts de la métropole, doit être soigneusement élagué, crainte que la moindre puissance en prenne ombrage ou en éprouve quelque chagrin. Et sous ce rapport le Canada a été, en chaque circonstance, mené plus cavalièrement au bout de la cravache, que des pays étrangers.

Nous serons en état d'analyser la teneur du nouveau traité quand nous en posséderons les détails et que nous aurons une connaissance parfaite de toutes les circonstances, qui en ont précédé, accompagné et suivi la signature.

Mais dès maintenant notre devoir est de protester le plus énergiquement possible contre un état d'esprit et des dispositions, chez les journaux anglais, qui paraissent tout naturels à notre endroit.

On ne se doute pas le moins du monde que nous avons depuis longtemps soulevé la question du droit à la représentation dans tous les débats, dans toutes les négociations, dans toutes les conversations internationales, où il est question d'intérêts purement canadiens. Mais le Bureau des Colonies est mieux informé que les gazettes anglaises, mieux même que le *Times* et on doit y savoir que l'on aura beaucoup de mal à appliquer des lois, des traités, des conventions qui se rapportent à notre pays, si le gouvernement, si le parlement du Canada n'intervient pas comme partie légalement constituée et mise en cause.

Croit-on par exemple que certains jugements rendus en vertu de la convention de Berne et que *La Presse* qualifie de jugements de complaisance, soient jamais exécutés si le parlement du Canada ne ratifie pas cette convention quant à ce qui nous regarde et d'une loi anglaise ne fait pas une loi canadienne ?

Croit-on que le nouveau traité de Berlin rendrait le trésor canadien responsable des dommages-intérêts qui seraient encourus sur nos eaux, par le mépris ou la négligence de nos vaisseaux, ou des vaisseaux anglais, ou de tous autres vaisseaux ? Croit-on qu'il devrait nous en coûter si nos stations radio-télégraphiques des côtes de la terre ferme ou de nos phares ignoraient, mécon-

naissaient ou méprisaient tout à fait, les prescriptions du nouveau traité pour ne se conformer qu'aux instructions du gouvernement canadien et de notre ministre de la Marine ?

S'il en était ainsi la nation canadienne n'en serait encore qu'à un état embryonnaire qui soulèverait le ridicule et la moquerie plutôt que le respect des autres peuples et l'enthousiasme de nos patriotes. Nous reculerions à grande vitesse au lieu de le disputer à nos voisins dans les batailles de la vie nationale.

Au fait, le droit de participer aux traités internationaux qui concernent nos intérêts est indéniable et c'est Sir John A. Macdonald qui le proclamait dès 1891. Aurait-il été oblitéré quelque part, par notre propre négligence ou par trop d'entreprise sur nous de la part de la métropole ? Pas que nous sachions, puisque la politique du jour est d'exiger que ces traités soient discutés et arrêtés par nous à l'exclusion de toute influence prépondérante ne dépendant pas du Canada.

Plus que cela, du droit de conclure nos traités nous sommes arrivés à la représentation diplomatique et commerciale ou consulaire qu'une école politique vigoureuse, très consciente de nos devoirs envers l'allégeance britannique mais aussi de nos droits envers la patrie canadienne, réclame non sans succès des autorités impériales et canadiennes.

Est-il permis à une agglomération de peuples aussi considérable qu'est celle des habitants du Canada de se réclamer du nom de nation, si elle n'est pas représentée par ses propres agents dans toutes les phases de son existence ? Et la représen-



S. M. MUTSUHITO, Empereur du Japon, qui vient de rappeler aux américains qu'il existe un droit des gens.

tation à des actes qui nous affectent gravement, la représentation auprès des gouvernements qui se doivent de nous connaître pour créer des relations internationales dont l'Angleterre a peu de soucis pour nous, la représentation du Canada dans les grandes villes du monde pour entretenir une clientèle d'affaires qui soit mutuellement avantageuse, n'est-ce pas là tout un organisme à désirer et à animer du souffle de la vie nationale, si, là, vraiment, nous sommes sérieux quand nous nous glorifions dans le nom de nation.

Et quelle cause d'amoindrissement trouverait donc dans cet accroissement de nos forces vitales la mère-patrie qui profite de notre puissance et non d'une faiblesse organique n'allant plus avec notre âge et nos prétentions à la virilité.

Nous avons depuis longtemps revêtu la robe virile ; qu'on veuille bien ne pas songer à nous remettre au maillot.

*E. Bantel*

## PROPOS DE MONTREALAIS

Il était écrit que la question du gaz serait la plus obscure de toutes celles que nos 40 Immortels sont appelés à éclaircir.

Ça n'est pas peu dire. Comme nous avons bien raison, nous les Jean du commun des mortels, de soutenir que les membres de notre municipalité ne valent que pour les effets de langue ou de poing,

mais là, par exemple, ils battent tous records connus.

Ça n'est pas un rapport sérieusement élaboré, par des hommes d'affaires et de conscience, épris du moindre souci de leur devoir et de leur dignité, qui prépare sur le contrat nos 7 échevins qui forment la commission d'éclairage, mais c'est trois, c'est quatre rapports qu'ils préparent successivement, à raison de 2 par 3 échevins, disparus les uns après les autres, pour donner place, en fin de compte, au chef-d'oeuvre qui devait être retouché le matin même de la séance du Conseil et être soumis à la délibération de l'immortel corps, mais veuf de la signature du président de la commission, M. Gadbois.

Et au conseil ce fut une telle bouillie pour les chats, que le contrat était ajourné à quinzaine, pro forma, mais, de fait, jusques aux calendes grecques, au moins, dans les formes qu'il s'est présenté.

Le Trust était battu ; battu par le conseil en corps, qui reculait devant les colères de l'opinion publique.

Et il ne se trouva pas un homme parmi la commission gazeuse pour défendre cette progéniture laide, informe, privée de la signature de son président.

Que le contrat fût bon ou qu'il fût mauvais, la même chose aurait pu se produire, même dans le cas de la meilleure affaire du monde.

N'est-ce pas la preuve la plus claire que nos échevins, pris en bloc au conseil, ou pris séparément dans leurs comités ou commission, ne valent pas la corde à se pendre ; ils sont appelés à discuter et à décider de choses où il ne voit goutte, et ô suprême ironie ! c'est dans les questions d'éclairage qu'il fait plus sombre à l'étage supérieur de nos représentants.

Mais entendons nous, et sûrement, cette petite parenthèse que j'ouvre ne sera pas pour plaire davantage à nos Immortels ; si nos échevins de la commission eussent eu à délibérer en hommes d'affaires sur un contrat à souscrire ou à rejeter, librement, d'après données précises fournies par d'honnêtes gens du métier, sachant ce qu'il en coûte pour fabriquer du gaz et le canaliser à travers la ville jusque chez ses habitants de la rue ou de ses maisons ; s'ils avaient eu par devers eux l'exposé en tableaux clairs, précis et authentiques, de toute la question telle que solutionnée par les villes proprement administrées, ils auraient pu étayer un rapport inattaquable, tout à leur honneur et à l'avantage de leurs commettants.

Mais est-ce bien sur des données positives, sur des chiffres soigneusement contrôlés qu'ils ont discuté ?

Pas le moins du monde. Est-ce bien entre eux qu'ils ont délibéré comme des hommes indépendants et capables d'un verdict honnête et d'accord avec les faits ?

Qui le soutiendra en face de trois, quatre rapports différents ? Tu varies donc tu erres, pouvons nous leur lancer à la figure à la façon fulminante de l'auteur des Variations.

Ah ! Messieurs de Montréal, vous le savez bien, ou au moins, vous devez le savoir et dans tous les cas je vous le dis en vérité : la délibération, déjà quelque peu prolongée sur cette peu lumineuse affaire, ne se fait pas qu'à l'hôtel de ville et nous ne sommes pas gouvernés que par l'hôtel de ville. Pourquoi tous ces tiraillements, tous ces chambardages dans tant de décisions successives et différentes ? C'est que le pouvoir occulte des Trusts y met la main, ajoute parfois et plus souvent retranche, et qu'avant d'accommoder un contrat il faut accommoder les échevins au goût, non du conseil, non des contribuables, mais au goût des maîtres de la H. and L. P. Co. ! oui, maîtres, c'est le mot puisqu'ils le sont de la ville et de ses gouvernants.

C'est là toute la question, Messieurs de la ville de Montréal ; vos élus ne sont pas les vôtres mais ceux du Trust. Et pourtant c'est vous qui les payez, p't'être bien, pas assez.

Si au moins, ils voulaient nous dire combien il faut les payer pour qu'ils nous servent exclusivement de tout autre maître !

Dans le cas présent, heureusement, le président de la commission veillait et a mouillé la mèche qui n'a pas parti. A lui aussi, je voterais un monument, car il descend en ligne droite des vieux sénateurs romains qui n'ont pas désespéré du salut de la république. Les autres ? pouah !

JEAN LE HARDI.